COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 22 février 2005

Diffusion restreinte
CDL-EL-OJ(2005)001ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

12e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES
(Venise, le 10 mars 2005 à 9h)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2005)001ann.

2. Règles électorales et actions positives en faveur des minorités

Le Conseil est invité à adopter la version révisée du rapport sur les règles électorales et les actions positives en faveur des minorités, préparée par Mme Lazarova Trajkovska (CDL-EL(2004)020rev2), en vue de son adoption par la Commission de Venise. Cette version tient compte des commentaires présentés par les membres du Conseil des élections démocratiques, de la Commission de Venise et du forum des minorités. Le Conseil pourrait décider de poursuivre se travaux sur les règles électorales et les actions positives en faveur des minorités.

3. Révision du Code électoral arménien

Le Conseil est invité à adopter l'avis commun sur le projet révisé d'amendements au code électoral de l'Arménie (CDL-EL(2005)006 ; voir le document CDL(2005)008), en vue de son adoption par la Commission de Venise. M. Hjörtur Torfason informera le Conseil de l'avancement des travaux sur le code électoral arménien.

4. Azerbaïdjan

Le Secrétariat informera le Conseil des développements relatifs au droit électoral de l'Azerbaïdjan.

5. Questionnaires d'observation des élections

Le secrétariat informera le Conseil des travaux relatifs aux questionnaires d'observation des élections, notamment des projets de questionnaire commun avec l'OSCE/BIDDH (voir le document CDL-EL(2004)014rev2).

6. Suivi des médias pendant les missions d'observation électorale

Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux en vue de l'élaboration d'un document commun de l'OSCE/BIDDH, de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe sur le suivi des médias pendant les missions d'observation des élections**.**

7. Bosnie-Herzégovine

Mme Lazarova Trajkovska informera le Conseil des travaux relatifs à la révision de la loi électorale de la Bosnie-Herzégovine, suite à la visite sur place d'une délégation de la Commission de Venise et de l'OSCE-BIDDH les 21-23 février.

8. Moldova

Le secrétariat informera le Conseil de l'assistance juridique de la Commission de Venise à la délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui observera les élections parlementaires en Moldova, le 6 mars 2005.

9. Autorité nationale palestinienne

M. Mifsud Bonnici informera le Conseil de la participation de la Commission de Venise à l'observation des élections de l'autorité nationale palestinienne (voir le document CDL-EL(2005)007).

10. Participation des partis politiques au processus électoral

Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux relatifs à la participation des partis politiques au processus électoral (voir le document CDL-EL(2004)024, discuté lors de la précédente réunion du Conseil).

11. Conférence des administrations électorales européennes

M. Hjörtur Torfason informera le Conseil de la deuxième conférence des administrations électorales européennes, qui s'est tenue à Strasbourg les 10-11 février 2005, et du suivi qui lui sera donné (voir le document CDL-EL(2005)001syn).

12. Etude sur le référendum

Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement des travaux sur le référendum.

13. Activités futures

Le Conseil est invité à examiner les possibilités d'activités futures :

- *Avis et recommandations sur le droit électoral*

Des avis ou recommandations pourraient être élaborées concernant :

- la Serbie-Monténégro (l'OSCE/BIDDH préparant un premier projet) ; le représentant de l'OSCE/BIDDH est invité à informer le Conseil de la visite d'une délégation de l'OSCE/BIDDH en Serbie-Monténégro ;
- la Géorgie ; Mme Lazarova Trajkovska pourra être invitée à exposer la problématique de la révision législative en cours ;
- l'Ukraine ;
- le Kosovo.

Ces avis et recommandations devraient en principe être élaborées en coopération avec l'OSCE/BIDDH.

- *Participation de la Commission de Venise à des missions d'observation électorale conformément au point 15 de l'accord conclu avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*

Les prochaines missions d'assistance devraient avoir lieu en Albanie (juin), Palestine (juillet), Azerbaïdjan (novembre).

- *Annulation des élections*

M. Annus, membre de la Commission de Venise pour l'Estonie, a proposé de travailler sur l'annulation des élections. Le Conseil pourrait décider de faire une étude sur cette question.

14. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

a. Caractère public des documents

Le Conseil est invité à autoriser le secrétariat à publier sur le site Internet public de la Commission de Venise les projets d'avis communs avec l'OSCE/BIDDH.

b. Autres activités

Le représentant de l'OSCE/BIDDH est invité à informer le Conseil des activités de l'OSCE/BIDDH qui pourraient impliquer une coopération avec la Commission de Venise.

15. Date de la prochaine réunion

Il est proposé de tenir la prochaine réunion le jeudi matin 9 juin 2005.